



FICHE SÉCURITÉ FILAMENT | STRONG ULTRA

V 1.0 | 08-01-2018

VOLUMIC
IMPRIMANTES 3D

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006/règlement (CE) n° 1272/2008.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. IDENTIFICATION DU PRODUIT :

Nom du produit :
STRONG ULTRA v2

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES :

Utilisation recommandée :
Impression 3D

Utilisations déconseillées :
applications médicales telles que l'implantation dans le corps humain ou de tout contact avec les fluides internes du corps / tissus sont interdits, puisque la conformité aux règlements médical n'est pas assuré.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :

VOLUMIC 3D
12bis Rue Louis GARNERAY
06300 NICE
France
Tel : +33 9 500 27 400

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE :

France : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique : +32 02/264 96 36

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE :

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

2.3. AUTRES DANGERS :

Lorsque de petites particules sont générées pendant les transformations ultérieures, la manipulation ou tout autre moyen, des concentrations atmosphériques combustibles de poussières peuvent se former. Voir la section 7 et 8 pour plus d'informations.

SECTION 3.COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

3.1 SUBSTANCES :

Nom chimique : Polyamide – fibre de verre

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS :





FICHE SÉCURITÉ FILAMENT | STRONG ULTRA

V 1.0 | 08-01-2018

VOLUMIC
IMPRIMANTES 3D

Inhalation :
Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire :
Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact peau :
Laver la partie en contact avec la matière fondue abondamment à l'eau et du savon.

Ingestion :
Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS :

Symptômes : Aucun(e) connu(e).

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Note au médecin : Traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de Carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucune connue

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Peut être dégagé en cas d'incendie : Monoxyde de carbone (CO) CO₂

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :
Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES :

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussière.
Supprimer toute source d'incendie potentiel.
Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Ne laissez pas le matériau contaminer le système d'eau souterraine.

6.3 MÉTHODES DE NETTOYAGE :

Nettoyer rapidement à l'aide d'une pelle ou d'un aspirateur.
Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination.



FICHE SÉCURITÉ FILAMENT | STRONG ULTRA

V 1.0 | 08-01-2018

VOLUMIC
IMPRIMANTES 3D

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
L'état fondu : Éviter tout contact de la masse fondue avec la peau.
Éviter de respirer les poussières/fumées/vapeurs.

Préventions des incendies et des explosions :
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS STOCKAGE :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Stockier au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Indications concernant le stockage commun :
Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION :

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Une ventilation adéquate doit être maintenue à la remise. De plus, une ventilation locale recommandée processus de moulage.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Protection des yeux :
Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps :
Vêtements imperméables.

Protection respiratoire :
Minimiser la génération et l'accumulation de poussière.
Porter une protection respiratoire.

Protection des mains :
Protection préventive de la peau.

Mesures d'hygiène :
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Danger particulier :
Les travailleurs devraient être protégés de la possibilité de contact avec le matériau en fusion pendant la transformation.



FICHE SÉCURITÉ FILAMENT | STRONG ULTRA

V 1.0 | 08-01-2018

VOLUMIC
IMPRIMANTES 3D

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE :

État physique : solide Apparence : Monofilament
Odeur : Aucune donnée disponible.
Couleur : Caractéristique
Seuil d'odeur : Aucune information disponible
pH : Non applicable
Pression de vapeur : Non déterminé
Densité de vapeur : Non déterminé
Taux d'évaporation : Non déterminé
Densité : 1.18g/cm³
Température de décomposition : Non déterminé
Point / intervalle d'ébullition : Non applicable
Point de fusion / intervalle de fusion : 183-193 ° C
Tg (température de transition vitreuse) : 50-55 ° C
Solubilité dans l'eau : insoluble
Solubilité dans d'autres solvants : Non déterminé

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 RÉACTIVITÉ :

Aucune prévue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES :

Aucune en cours de traitement normal

10.4 CONDITIONS À ÉVITER :

Évitez la chaleur, les flammes, étincelles et autres sources d'ignition
Éviter les températures élevées

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES :

Agents oxydants, acides, bases et agents réactifs.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation :

Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.

Contact avec les yeux :

Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.

Contact avec la peau :

Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.

Ingestion :

Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.



FICHE SÉCURITÉ FILAMENT | STRONG ULTRA

V 1.0 | 08-01-2018

VOLUMIC
IMPRIMANTES 3D

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme :

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire :
Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :
Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales :
Aucune information disponible.

Cancérogénicité :
Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction :
Aucune information disponible.

STOT - exposition unique :
Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée :
Aucune information disponible.

Danger par aspiration :
Aucune information disponible.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ :

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

PBT : Non applicable.
vPvB : Non applicable.

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Les résidus chimiques sont généralement considérés comme des déchets spéciaux
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Évacuation conformément aux prescriptions légales.



FICHE SÉCURITÉ FILAMENT | STRONG ULTRA

V 1.0 | 08-01-2018

VOLUMIC
IMPRIMANTES 3D

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU :

La substance n'est pas classée en vertu des règlements de transport ADR, ADN, IMDG, IATA : Non réglementé

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU :

La substance n'est pas classée en vertu des règlements de transport ADR, ADN, IMDG, IATA : Non réglementé

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT :

La substance n'est pas classée en vertu des règlements de transport ADR, ADN, IMDG, IATA : Non applicable

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE :

La substance n'est pas classée en vertu des règlements de transport ADR, IMDG, IATA : Non réglementé

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Marine Polluant : Non

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR :

Non applicable

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL ET AU RECUEIL IBC :

Non applicable
Règlement type» de l'ONU : Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. RÉGLEMENTATIONS / LÉGISLATIONS PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT :

Informations supplémentaires :
Cette substance / mélange se doit d'exiger une SDS fondé sur le règlement 1907/2006 (REACH).

Cependant, ce format SDS, est utilisé pour fournir les informations requises conformément à l'article 32 de REACH.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Remarques pour formation
Une formation spécifique des travailleurs pour se conformer aux exigences spécifiées dans la fiche de données de sécurité est nécessaire.

Acronymes et abréviations :

ADR :
Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association

GHS :
Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS : European Inventory of



FICHE SÉCURITÉ FILAMENT | STRONG ULTRA

V 1.0 | 08-01-2018

VOLUMIC
IMPRIMANTES 3D

Existing Commercial Chemical Substances ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS :
Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC :
Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT :
Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB :
very Persistent and very Bioaccumulative

Restrictions recommandées : Aucune

VOLUMIC N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LES PRÉSENTES OU SES PRODUITS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE D'EXACTITUDE OU D'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS OU TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER AVIS CONCERNANT LES RESTRICTIONS D'APPLICATION :

La société ne recommande aucun de ses produits, y compris des échantillons, à utiliser : dans toute application destinée à tout contact interne avec des fluides corporels humains ou des tissus corporels en tant que composant essentiel de tout dispositif médical supportant ou soutient la vie humaine ; et spécifiquement les femmes enceintes ou dans toutes les applications conçues spécifiquement pour promouvoir ou interférer avec la reproduction humaine. Composants de produits destinés à la consommation humaine ou animale.